

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **11 février 2008**

Délibération n° 2008-4813

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI de Lyon) pour son programme d'actions 2008 - Convention annuelle

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Rapporteur : Monsieur Laréal

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 1er février 2008

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 12 février 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Passi, Allais, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Brochier, Broliquier, Buronfosse, Chevaller, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mmes David, Decieux, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gignoux, Giordano, Mme Guillaume, MM. Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Julien-Laferrrière, Laréal, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mme Nachury, MM. Nissanian, Pacalon, Perret, Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Joly (pouvoir à M. Calvel), Daclin, Crimier (pouvoir à M. Malaval), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Bouju (pouvoir à M. Laurent), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Chapas (pouvoir à M. Assi), Collet (pouvoir à M. Communal-Haour), Mme Decriaud (pouvoir à M. Lévêque), MM. Genin (pouvoir à M. Roche), Gerin (pouvoir à M. Thivillier), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Jeannot (pouvoir à M. Barret), Le Gall (pouvoir à Mme Dubost), Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Mme Palleja (pouvoir à M. Allais), MM. Sardat (pouvoir à Mme Nachury), Sauzay (pouvoir à Mme Bertrix).

Absents non excusés : Mme Mailler, MM. Béghain, Bonnard, Buffet, Chaffringeon, Clamaron, Mmes De Coster, Desbazeille, MM. Galiano, Gigot, Girod, Guétaz, Guillemot, Lelièvre, Mmes Marquaille, Mosnier-Laï, M. Nardone, Mmes Orcel-Busseneau, Perrin-Gilbert, Pesson, Peytavin, MM. Philip, Rendu, Serres, Téodori, Terracher, Turcas, Vial.

Séance publique du 11 février 2008**Délibération n° 2008-4813**

commission principale : développement économique

objet : **[Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI de Lyon) pour son programme d'actions 2008 - Convention annuelle**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le dispositif partenarial [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], piloté par la Communauté urbaine dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise et lancé en 2004 dans le but d'accroître le nombre de créations-reprises d'entreprises sur l'agglomération lyonnaise, porte ses fruits : depuis quatre ans le nombre d'entreprises créées est en croissance constante sur l'agglomération : + 12 % entre 2003 et 2006 (contre + 9,3 % à l'échelle régionale et + 3 % à l'échelle nationale) qui a permis à l'agglomération d'être classée première ville française entrepreneuriale à l'échelle européenne (Ecer-classement européen des villes entrepreneuriales-2007).

Au regard de son rôle moteur en matière d'accompagnement des jeunes entreprises dans l'agglomération et de son implication dans le dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], il est proposé d'établir une convention pour l'année 2008 avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon.

Le bilan 2006-2007***L'accompagnement des entreprises innovantes***

A la fin d'octobre 2007 les conseils Novacité ont réalisé 470 rendez-vous, 16 entreprises ont été labellisées. Novacité a un taux de continuité global sur 20 ans de 66 %, sachant que le taux à 5 ans en moyenne nationale est de 50.

Ainsi, l'ensemble de la population Novacité représente aujourd'hui sur 20 ans :

- 1 379 emplois directs sans intégrer les emplois des entreprises absorbées,
- 153 M€ de chiffre d'affaires.

La chambre de commerce et d'industries de Lyon a également réalisé des actions de promotion des entreprises dans le secteur des sciences de la vie : pilotage de l'organisation d'un événement territorial sur Biovision-Biosquare 2007 (Lyon), d'un stand et d'une délégation d'entreprise sur Bio 2007 (Boston, USA).

La structuration du volet territorial de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]

La chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon assure, pour le compte de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], l'animation du volet territorial du dispositif et la mise en place d'actions de structuration locale et d'amélioration de l'accompagnement. La CCI de Lyon a assuré pour le compte du dispositif le pilotage et la mise en place de deux actions structurantes du réseau :

- la labellisation des structures partenaires, autour de dix engagements communs : à ce jour, 28 structures sont labellisées [L_VE] sur les 43 que comprend le dispositif,

- la mise en place d'une base de données commune : à ce jour, seules quelques structures exportent leurs données vers la base de données générale ; l'ensemble des partenaires doit être en mesure de le faire courant 2008.

La CCI de Lyon participe activement à la démarche de professionnalisation-labellisation en cours. La CCI de Lyon et ses six antennes ont été labellisées L_VE en juillet 2007. Elle contribue, par ailleurs, à la base de données commune à l'ensemble des acteurs du réseau.

La CCI de Lyon participe également au salon des entrepreneurs Lyon Rhône-Alpes.

Sur les bases de ce partenariat, la Communauté urbaine propose une nouvelle convention pour l'année 2008.

Le plan d'actions pour 2008

La contribution au volet innovation de L_VE

- offre de service de Novacité en faveur des jeunes entreprises innovantes

Ce volet fera l'objet d'une convention spécifique. Une évaluation du dispositif partenarial L_VE sous son volet accompagnement de la création d'entreprise innovante a été initiée en 2007, dont le bilan final sera connu au premier semestre 2008. De cette étude et son bilan découleront de nouvelles orientations stratégiques pour l'ensemble du dispositif [L_VE] innovation,

- développement d'un service d'accompagnement innovant dédié aux entreprises des filières prioritaires de l'agglomération.

Attentes spécifiques sur le volet sciences de la vie : conventions d'affaires et salons,

- . Biosquare mars 2008 (Bâle-Suisse),
- . Bio San Diego (juin 2008).

La CCI de Lyon sera chargée d'assurer le recrutement des entreprises rhônalpines pour les conventions d'affaires et de gérer la logistique du Salon (gestion des inscriptions, location et aménagement du stand, accueil pendant le salon). L'objectif est d'assurer la promotion de Lyonbiopôle et des entreprises rhônalpines lors de ces événements.

La structuration du volet territorial de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]

Le soutien portera sur cinq actions :

- animation territoriale proprement dite (pilotage de la gouvernance territoriale, pilotage des référents L_VE locaux, initiation de projets territoriaux, rapprochement de nouveaux partenaires et prescripteurs - banque, Agence nationale pour l'emploi (ANPE), Association pour l'emploi des cadres (APEC), etc.),
- poursuite de la mise en place de la base de données commune à l'ensemble des acteurs du dispositif afin de pouvoir être en mesure de présenter de premières statistiques concrètes du dispositif au Salon des entrepreneurs et un bilan précis du dispositif à la fin 2008,
- poursuite de la mise en place du programme de professionnalisation et de labellisation des acteurs afin d'atteindre 100 % de labellisées à la fin 2008, institutionnels inclus,
- participation au titre du dispositif [L_VE] aux plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) de l'agglomération, force de proposition pour le retour à l'emploi par la création d'entreprise,
- coordination, avec la Communauté urbaine, de l'étude d'évaluation du dispositif [L_VE] territorial, d'animation territoriale de soutien à la création-transmission d'entreprises.

De manière générale, sur l'ensemble des actions inscrites dans la convention, la CCI de Lyon, en tant que membre du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], s'engage à contribuer au développement du dispositif, à favoriser le travail en réseau avec les autres partenaires et à assurer la promotion de la démarche sur tout support de communication (dont le site internet) et lors des événements locaux auxquels elle participe (notamment le Salon des entrepreneurs). La CCI de Lyon s'engage, par ailleurs, à contribuer au contenu et/ou services du portail économique d'agglomération par le biais de son site internet.

Afin de poursuivre les actions engagées en 2007 et de pérenniser l'action de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon au sein du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine de 165 000 € en 2008.

Le budget prévisionnel pour 2008 est le suivant :

Libellé	Communauté urbaine	Région Rhône-Alpes	CCI de Lyon	Total
salons Bio et Biosquare 2008	45 000 €	45 000 €		90 000 €
<i>dont Bio 2008</i>	<i>16 000 €</i>	<i>30 000 €</i>		<i>46 000 €</i>
<i>dont Biosquare 2008</i>	<i>29 000 €</i>	<i>15 000 €</i>		<i>44 000 €</i>
structuration du volet territorial de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]	120 000 €	94 500 €	36 000 €	250 500 €
<i>dont étude d'évaluation du dispositif [L_VE] territorial</i>	<i>40 000 €</i>			<i>40 000 €</i>
<i>dont animation territoriale</i>	<i>25 000 €</i>	<i>33 500 €</i>	<i>13 000 €</i>	<i>71 500 €</i>
<i>dont base de données commune</i>	<i>30 000 €</i>	<i>37 500 €</i>	<i>15 000 €</i>	<i>82 500 €</i>
<i>dont programme de professionnalisation</i>	<i>25 000 €</i>	<i>23 500 €</i>	<i>8 000 €</i>	<i>56 500 €</i>
total	165 000 €	139 500 €	36 000 €	340 500 €

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que dans le **DELIBERE, 4° - Cette dépense**, il convient de lire :

opérations n° **0757 et 0863**

au lieu de :

opération n° 0757 ;

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de subvention avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour la période 2008-2009.

3° - Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 165 000 € pour le programme d'actions 2008 à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon selon les modalités suivantes : 80 % dans un délai global de 45 jours après réception de l'appel de fonds et du certificat de notification de la présente convention à l'association et 20 % sur appel de fonds faisant suite à la transmission d'un rapport intermédiaire en octobre concernant l'exécution du budget de l'année.

4° - Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - compte 657 380 - fonction 90 - opérations n° 0757 et 0863 selon la répartition suivante : 80 % en 2008, soit 132 000 € et 20% en 2009, soit 33 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,